

DNotI

Deutsches Notarinstitut

Institut Notarial Allemand

- un organisme du Conseil Fédéral du Notariat Allemand -
Gerberstraße 19
97070 Würzburg
Allemagne
Tél.: 0931-355760
Fax: 0931-35576225

Rapport annuel d'activité du Conseil Fédéral du Notariat Allemand (2005)

VII. Institut Notarial Allemand

(suite au rapport annuel d'activité de 2004, DNotZ 2005, 579 - 580)

1. a) Le **service des expertises** était placé au centre de l'activité de l'Institut Notarial Allemand dans la période de référence, à savoir l'année 2005. En 2005, l'Institut Notarial Allemand était saisi de 8.794 demandes d'expertises. Par rapport à l'année précédente (2004: 9.079), le nombre de demandes a **légèrement diminué** (il s'agit d'une **diminution de 3,14%** - par rapport à une augmentation de 10,21 % dans l'année précédente). Le nombre des demandes au total, y compris celles concernant la recherche de littérature, a augmenté de 13.706 à 13.871 (augmentation de 1,20 %).

Les demandes d'expertises se répartissent sur les différents domaines juridiques comme suit :

33,61 % (année précédente: 33,29 %) Droit immobilier/département des demandes générales

21,48 % (année précédente: 21,64 %) Droit commercial, droit des sociétés et droit fiscal

28,67 % (année précédente: 28,62 %) Droit international privé et droit étranger

14,76 % (année précédente: 14,91 %) Droit des successions et droit de la famille

1,48 % (année précédente: 1,54 %) Droit spécial des nouveaux Länder

Pour la qualité des expertises, le DNotI a obtenu la note moyenne de 1,192 attribuée par les notaires qui ont saisi le DNotI (année précédente: 1,175), pour le temps de traitement des demandes la note moyenne de 1,178 (année précédente: 1,189), sur une échelle de 1 (très bien) à 6 (insuffisant) - comme les notes à l'école en Allemagne.

b) En 2005, le nombre de **recherches littéraires** a de nouveau nettement augmenté (5.077 demandes en 2005 – par rapport à 4.627 demandes en 2004 – cela correspond à une **augmentation de 9,73 %**). Sur demande, l'Institut Notarial Allemand fait des recherches de sources littéraires (p.e. de décisions judiciaires, d'essais ou de monographies etc.) à l'aide de sa large bibliothèque technique et de ses bases de données.

c) Le nombre de demandes adressées au **service des demandes d'émission de fax** a diminué de **14,13 %** par rapport à l'année précédente. En 2005, le DNotI compte 5.266 demandes d'émission de fax (2004: 6.132). Cependant, il faut tenir compte du fait que les personnes abonnées au Newsletter DNotI-Report, envoyé aux personnes concernées par courrier électronique, reçoivent les documents

stockés dans le système d'émission de fax avec le Newsletter DNotl-Report respectif. Ils n'ont donc pas besoin d'adresser à l'Institut Notarial Allemand des demandes d'émission de fax. L'utilisation effective des documents stockés dans le système d'émission de fax sera donc beaucoup plus importante. A moyen terme, il est probable que le médium d'Internet prenne le relais du service des demandes d'émission de fax.

d) En 2005, l'Institut Notarial Allemand a enregistré un nombre de 2.517.020 visites de son **site Internet** (2004: 1.841.030), dont 766.290 visites des propres sites de l'Institut Notarial Allemand (2004 : 756.522 – cela correspond à une **augmentation minime de 1,29 %**) et 844.852 visites des sites du Conseil Fédéral du Notariat Allemand. Le reste des visites se répartit entre les sites Internet de la Chambre notariale de la Bavière (avec le Palatinat et Hambourg), de la Chambre notariale de la Rhénanie, de la Chambre notariale de Stuttgart, de l'Association notariale du Wurtemberg, des Chambres notariales du Brandebourg, de la Mecklembourg-Poméranie occidentale, de la Saxe, de la Saxe-Anhalt et de la Thuringe. En plus, l'Institut Notarial Allemand prend soin de l'annuaire allemand des notaires publié par le Conseil Fédéral du Notariat Allemand (www.deutsches-notarverzeichnis.de) et des annuaires des notaires régionaux des Chambres notariales de Berlin et de Francfort publiés sur Internet.

e) Depuis juillet 2004, l'Institut Notarial Allemand met à la disposition des notaires un nouveau service Internet : « DNotl-Online-Plus ». L'utilisation de ce service est gratuite. La seule condition technique de ce service est l'utilisation d'une carte de signature avec un attribut notarial, p.e. la carte de signature du Conseil Fédéral du Notariat Allemand. « DNotl-Online-Plus » contient toutes les expertises publiées dans le DNotl-Report et stockées dans le système d'émission de fax du DNotl. Un index constamment actualisé avec des liens sur la page concernée du DNotl-Report permet d'effectuer ses recherches rapidement. Une autre banque de données contient les expertises en matière de DIP et de droit étranger qui ne sont pas publiées autrement. En plus, on y trouve des recueils d'expertises choisis du DNotl ainsi que des références bibliographiques.

Jusqu'à la fin de l'année 2005, environ 600 notaires au total se sont enregistrés comme utilisateurs de « DNotl-Online-Plus ». Le DNotl compte 974 visites en 2005.

2. Publications:

a) Comme depuis le moment de la fondation de l'Institut Notarial Allemand, le **DNotl-Report** envoyé à tous les notaires allemands a été publié deux fois par mois. (Il contient des expertises choisies, des résumés de jugements ou arrêts importants, des informations actuelles et une liste de sources littéraires.) En 2005, 920 notaires au total se sont inscrits pour recevoir le **Newsletter DNotl-Report**, un bulletin d'informations gratuit, publié au préalable et envoyé aux notaires par courrier électronique. L'envoi de ce bulletin d'information a été initié en octobre 1999.

b) En 2005, ont été publiées deux mises à jour du **CD pour notaires** édité par l'Institut Notarial Allemand et publié chez C.H. Beck. (Ce CD contient les revues suivantes : DNotZ, DNotl-Report, BWNotZ, MittBayNot et RnotZ.)

c) Depuis 2001, l'Institut Notarial Allemand publie la revue « Notarius International » pour l'Union Internationale du Notariat Latin (UINL). En 2005 sont parues trois doubles éditions (1-2/2004, 3-4/2004 und 1-2/2005).

d) Dans la période de référence, à savoir l'année 2005, la maison d'édition C. H. Beck n'a pas publié de nouveau volume de la « **DNotl-Schriftenreihe** » (« série de publications du DNotl »).

3. En 2005, la **commission consultative scientifique** du DNotl a tenu des réunions en **droit immobilier, en droit des sociétés et en droit international privé**. Ont été traités la capacité de la société civile de droit allemand (Gesellschaft bürgerlichen Rechts) d'être inscrite au livre foncier, l'art 428 du Code Civil allemand (BGB) et d'autres rapport juridiques concernant les droits liés aux immeubles, les

problèmes juridiques par rapport à l'empiètement ainsi que le problème de la confusion involontaire de logements dans un contrat de vente (droit immobilier), les problèmes liés à l'apport en nature et les opérations sur titres irrégulières (droit des sociétés), l'harmonisation du droit international privé (DIP), la loi applicable aux sociétés et le régime matrimonial applicable ainsi que les cas transfrontaliers en matière de droit des sociétés (DIP et droit des sociétés en même temps).

4. Comme dans l'année précédente, le DNotI compte 16 juristes (dont deux emplois à temps partiel), 13 employés non-juristes (dont quatre emplois à temps partiel) ainsi que plusieurs auxiliaires (notamment des étudiants). Depuis la mi-2005, l'Institut Notarial Allemand envoie les demandes concernant le droit de la réunification allemande à un collaborateur externe, un notaire provenant des nouveaux Länder (et ancien employé de l'Institut Notarial Allemand).

Depuis février 2001, l'Institut Notarial Allemand est géré par Christian Hertel, notaire hors fonctions ; son suppléant est, également depuis février 2001, le docteur Adolf Reul, notaire hors fonctions.

La *commission consultative* se compose actuellement des membres suivants:

- Axel *Adamietz*, avocat et notaire, Brême (directeur de la commission consultative)
- Le professeur et docteur Hans-Ulrich *Jerschke*, notaire, Augsburg (directeur suppléant de la commission consultative)
- Le docteur Hans-Dieter *Kutter*, notaire, Schweinfurt
- Le docteur Ernst Wolfgang *Schäfer*, avocat et notaire, Francfort
- Le docteur Norbert *Frenz*, notaire, Mönchengladbach
- Karl-Heinz *Rennert*, avocat et notaire, Dortmund